

bourgeoisie et le prolétariat, et d'autre part les organisations syndicales.

On peut s'insurger à loisir contre le fait que la lutte de classes passe, même après mai, par l'intermédiaire des organisations aussi bureaucratisées soient-elles ; ceci signifie seulement que, comme le déclare le texte n° 4, « tant que durera l'exploitation capitaliste, durera aussi l'asservissement idéologique du prolétariat par la bourgeoisie. La brusque élévation du niveau de conscience des masses lors des crises révolutionnaires n'est pas exempte de régression ».

2) Cet asservissement idéologique et l'exploitation dont la classe ouvrière est victime nous imposent de comprendre notre activité dans le cadre historiquement conditionné par le stalinisme qui témoigne précisément de cet asservissement du prolétariat. Le problème est de savoir par quel moyen nous pourrions arracher la classe ouvrière aux influences réformistes et staliennes.

3) La faiblesse de notre implantation actuelle n'est pas le fait de notre mauvaise volonté à élaborer une stratégie d'ensemble. *Si nous n'avons pas aujourd'hui de programme à formuler, c'est qu'il existe un rapport dialectique entre la faiblesse de notre implantation et la possibilité de formuler un programme.*

Si nous ne sommes pas un Parti, c'est que notre implantation ouvrière est trop faible pour nous permettre d'élaborer ce programme, et de diriger des luttes ouvrières.

La constatation de cet état de fait transitoire ne nous dispense pas bien entendu de tracer, et c'est possible, des orientations de travail.

4) Compte tenu de la situation actuelle, il est erroné d'évoquer le développement de « formes d'organisation autonome de la classe » et de croire qu'il est possible de « fournir une alternative organisée » capable de faire le poids face aux organisations en place. *Dans une période de répression patronale et de chômage croissant, le syndicat représente la seule protection légale de la classe ouvrière.* Il est irresponsable de ne pas comprendre que des militants ouvriers aussi élevé que soit la combativité et quelle que soit la conscience qu'ils ont de la trahison des organisations, ne prendront pas le risque de déclencher des luttes sans couverture légale. Actuellement aucun organisation autonome¹ ne peut jouer ce rôle.

1. Une organisation autonome de la classe, en fait, ne se crée pas par décret ni par la seule volonté des révolutionnaires. Au cours d'un mouvement de masse, la classe ouvrière se donne spontanément des organes de combat (soviets, comité de grève, qui sont eux réellement des organisations autonomes de la classe. Les militants révolutionnaires doivent en impulser la formation et y intervenir pour orienter le mouvement brut de la classe. Mais nous croyons comprendre que les camarades Lourson, Rivière et Créach entendent en fait par organisation autonome, des organisations indépendantes du P.C.F. Alors il ne s'agira plus d'organisations autonomes de la classe, mais bien dans le meilleur des cas de regroupement de militants à gauche du P.C.F., par exemple de cercles Rouge...